

Paris, le 17 mars 2020

Monsieur Patrick Septiers,
Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne
Hôtel du département
CS 50377
77010 Melun cedex

Objet : Alerte sur les difficultés rencontrées par les établissements de la protection de l'enfance

Monsieur le Président,

A la suite des dernières mesures prises pour contenir le coronavirus, l'Uriopss Île-de-France vous alerte sur les graves difficultés que rencontre actuellement le secteur de la protection de l'enfance dans la gestion de cette crise sanitaire, cela en l'absence aujourd'hui de recommandations suffisantes.

En effet, tenus dans l'obligation d'assurer la continuité de leur activité alors que les écoles sont fermées et les sorties suspendues, les dispositifs d'accueil d'enfants et d'accompagnement des familles, et spécifiquement les MECS, se trouvent dans une situation critique.

En effet, de nombreuses questions restent à l'heure actuelle sans réponse :

- En l'absence d'admission, notamment dans les MECS, que faire des enfants susceptibles d'être en danger dans leurs familles ?
- Que faire des jeunes en situation de fugue ? Peuvent-ils réintégrer l'établissement, malgré la situation de confinement annoncée ?
- Comment assurer la continuité des soins et des prises en charge diverses pour les enfants en situation complexes et ceux souffrant de troubles du comportement qui risquent fortement de s'aggraver avec le confinement ?
- Que faire lorsque les établissements en confinement total et en effectifs réduits auront atteint leur capacité totale ?
- Comment les budgets seront-ils garantis à hauteur des besoins ?

UNION REGIONALE INTERFEDERALE DES ŒUVRES ET ORGANISMES PRIVES SANITAIRES ET SOCIAUX

Association reconnue d'utilité publique

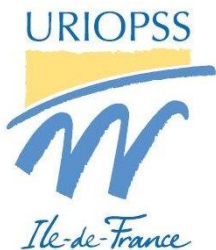
Maison des Associations de Solidarité

16 rue des Terres au Curé - 75013 PARIS

Tél. : 01 44 93 27 00

Site : <http://www.uriopss-idf.fr>

Réseaux sociaux :   



Unir les associations pour développer les solidarités

De plus, les salariés de ces structures ne sont aujourd'hui pas prioritaires sur les systèmes de garde mis en place pour les personnels sanitaires et médico-sociaux. Cette situation va inévitablement générer d'importants blocages : les professionnels de la protection de l'enfance doivent pouvoir bénéficier des mêmes mesures.

Dans ce contexte, les structures ne sont pas en capacité d'accueillir les enfants et les jeunes relevant habituellement du secteur accueil/insertion/logement en cas d'infection de l'un ou des deux parents, voire des enfants orientés par le 15.

De surcroît, les professionnels ne disposent pas de masques de protection et de gel hydro-alcooliques en quantité suffisante pour diminuer les risques de contamination.

Convaincus de la nécessité de travailler collectivement au suivi de cette grave crise sanitaire, l'Uriopss Île-de-France, au nom de l'ensemble de ses adhérents, vous remercie de toute la célérité dont vous saurez faire preuve pour répondre à ces préoccupations dans cette situation inédite. En effet, les associations qui agissent en ce domaine ne peuvent qu'appliquer les politiques publiques et non se substituer aux différentes autorités départementales. C'est valable hors temps de crise et cela l'est encore plus aujourd'hui.

L'Uriopss Île-de-France est mobilisée pour relayer les mesures que vous décideriez de prendre afin d'assurer la continuité de l'activité dans les structures de votre département. Vous pouvez pour cela contacter directement Michaël Da Costa, conseiller technique *Protection de l'enfance* (m.dacosta@uriopss-idf.fr).

En attendant votre retour aussi rapidement que possible aux questionnements figurant dans ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Daniel GOLDBERG
Président de l'Uriopss Île-de-France

UNION REGIONALE INTERFEDERALE DES ŒUVRES ET ORGANISMES PRIVES SANITAIRES ET SOCIAUX

Association reconnue d'utilité publique

Maison des Associations de Solidarité

16 rue des Terres au Curé - 75013 PARIS

Tél. : 01 44 93 27 00

Site : <http://www.uriopss-idf.fr>

Réseaux sociaux :   